

Madame la Conseillère communale,
Monsieur le Conseiller communal,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 23 mai 2022 à 19 H 00 en la Salle du Conseil, au château de la Paix, chemin de Mons, 61 à 6220 Fleurus

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 09 février 2022 - Installation de bornes de recharge pour véhicules et vélos électriques - 3 lots - Approbation de l'attribution du lot 1.**
2. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Conseil communal du 21 février 2022 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région Wallonne (Service public de Wallonie) - Approbation de la convention d'adhésion.**
3. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 23 février 2022 - Contrat d'études en voirie avec coordination sécurité santé (phases projet et réalisation) et avec en option la surveillance des travaux entre l'IGRETEC et la Ville de Fleurus dans le cadre de la relation "In House" pour les travaux de réfection de la rue de Fleurjoux y compris les trottoirs - Approbation de l'attribution.**
4. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 09 mars 2022 - Mission d'auteur de projet pour l'étude du plan de circulation et de stationnement du centre-ville de Fleurus - Approbation de l'attribution.**
5. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 09 mars 2022 - Travaux d'amélioration de la rue du Ry d'Amour à Fleurus - Approbation de l'attribution.**
6. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 09 mars 2022 - Travaux d'amélioration et d'égouttage des rues Halloin, du Bas, Oleffe et Trou à la Vigne à Heppignies - Lot 2 (Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Trou à la Vigne à Heppignies) - Approbation de l'avenant 3.**
7. **INFORMATION – Procès-verbal de la Réunion du Comité de Concertation entre la Commune et le C.P.A.S., tenue le 02 mai 2022.**
8. **INFORMATION - Procès-verbal de vérification de caisse, arrêtée à la date du 31 décembre 2021.**
9. **INFORMATION - Enseignement fondamental - Rapport informatif - Les potagers collectifs au service de la pédagogie dans les écoles communales de la Ville de Fleurus.**

10. **INFORMATION - Règlements complémentaires pris par le Conseil communal.**
11. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, avenue Brunard, 33 – Décision à prendre.**
12. **Aménagement de la rue de la Station et de la rue du Couvent à Fleurus - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché suite aux nouvelles remarques du SPW - Décision à prendre.**
13. **Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle "IMIO" - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 - Ordre du jour - Approbation - Décision à prendre.**
14. **Direction générale - Marchés des Producteurs locaux–Edition 2022 – Convention de partenariat entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Fleurus en Transition", dans le cadre de l'organisation des Marchés de Producteurs locaux, les 03 juin 2022, 01 juillet 2022, 05 août 2022 et 02 septembre 2022 – Modifications - Approbation - Décision à prendre.**
15. **A.S.B.L. "Club Cyclisme Baulet" - Utilisation de la subvention 2019 - Décision à prendre.**
16. **Diverses factures - Application de l'article 60 du R.G.C.C. - Ratification - Décision à prendre.**
17. **Fabrique d'église Saint-Lambert de Wangenies – Compte 2021 – Décision à prendre.**
18. **Fabrique d'église Saint-Amand de Saint-Amand – Compte 2021 – Décision à prendre.**
19. **Fabrique d'église Sainte-Gertrude de Wagnelée – Compte 2021 – Décision à prendre.**
20. **Fabrique d'église Saint-Pierre de Brye – Compte 2021 – Décision à prendre.**
21. **Fabrique d'église Saint-Victor de Fleurus – Compte 2021 – Décision à prendre.**
22. **Fabrique d'église Saint-Victor de Fleurus – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2022 – Décision à prendre.**
23. **Comptabilité communale – Comptes annuels de l'exercice 2021 – Arrêt – Décision à prendre.**
24. **COMmission PARitaire LOCALE de l'Enseignement communal de la Ville de Fleurus – Désignation d'un nouveau représentant administratif du Pouvoir Organisateur – Décision à prendre.**
25. **Enseignement fondamental - Commission Zonale de Gestion des Emplois – Désignation d'un nouveau représentant du Pouvoir Organisateur (Premier suppléant) – Décision à prendre.**
26. **Enseignement fondamental – Octroi de 82 périodes d'instituteur(trice) et 24 périodes de cours de néerlandais, à charge communale, pour l'année scolaire 2022/2023 – Décision à prendre.**
27. **Enseignement fondamental communal – Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur, chargés de procéder à l'évaluation d'un Directeur stagiaire – Décision à prendre.**

28. Enseignement fondamental communal – Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur, chargés de procéder à l'évaluation d'une Directrice stagiaire – Décision à prendre.
29. Enseignement communal - Fusion de l'école de Wanfercée-Baulet centre (Place André Renard - FASE 1977) - Décision à prendre.
30. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Octroi de 45 périodes professeurs et de 27 périodes de secrétariat, à charge communale, pour l'année scolaire 2022/2023 – Décision à prendre.
31. Avenant n°1 au Contrat-programme 2020-2024, conclu entre la Communauté française de Belgique, la Ville de Fleurus, la Province de Hainaut et l'A.S.B.L. "Fleurus Culture", Centre culturel, visant à prolonger les contrats-programmes des centres culturels et, le cas échéant, à actualiser les engagements des collectivités publiques associées - Approbation - Décision à prendre.
32. Demande de permis d'urbanisme relative à un bien, sis entre les rues de Bruxelles, de la Clef, Paul Vassart, du Berceau et chemin de Mons à 6220 Fleurus et ayant pour objet, la démolition d'une caserne désaffectée, la construction du nouveau Centre Administratif Intégré (CAI) de la Ville de Fleurus, de 4 immeubles à appartements, de 29 maisons unifamiliales, l'aménagement des espaces publics et des parkings, la création des voiries communales et privées, le déplacement du sentier n°79, ainsi que le maintien du sentier n°75 - Décision à prendre.

SÉANCE A HUIS CLOS

33. Personnel communal – Sanctions Administratives Communales - Désignation d'un agent constatateur – Décision à prendre.
34. Personnel communal – Mise à disposition d'un Coordinateur Pollec, à titre contractuel - Décision à prendre.
35. Enseignement fondamental – Fin de fonctions d'office, au 31 mars 2022, d'une institutrice maternelle, nommée à titre définitif, en qualité de maître de psychomotricité, à raison de 26 P/S - Régularisation administrative, suite à sa nouvelle nomination définitive, au 01 avril 2022, en qualité d'institutrice maternelle, à raison de 26 P/S – Prise d'acte.
36. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Lambusart – Section du Vieux-Campinaire - Fin de fonctions, au 31 mars 2022, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 26 P/S, dans un emploi vacant – Régularisation administrative, suite à la nomination définitive, au 1er avril 2022 – Prise d'acte.
37. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Wangenies - Fin de fonctions, au 31 mars 2022, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 26 P/S, dans un emploi vacant – Régularisation administrative, suite à la nomination définitive, au 1er avril 2022 – Prise d'acte.
38. Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, du 03 décembre 2021 au 16 décembre 2021, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Constat.
39. Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, à partir du 10 janvier 2022, d'une institutrice primaire, à titre définitif – Constat.
40. Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, le 17 janvier 2022, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Constat.

41. Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, le 18 janvier 2022, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Constat.
42. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Lambusart, rue Baudhuin - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 02 avril 2022 au 22 avril 2022, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
43. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 02 avril 2022, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
44. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 28 mars 2022 au 01 avril 2022, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
45. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 02 avril 2022, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
46. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur d'art de la parole et du théâtre, à raison de 05 P/S, à partir du 21 avril 2022 - Décision à prendre.
47. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de diction-déclamation, à raison de 05 P/S et d'atelier théâtre, à raison de 01 P/S, à partir du 30 avril 2022 - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 11/05/2022

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Laurent MANISCALCO



Loïc D'HAËYER